



Direction de la santé, des affaires sociales  
et de l'intégration (DSSI)  
Service du médecin cantonal

## Consentement à la vaccination

Des informations sur les vaccinations particulières peuvent être trouvées dans le document « Vaccinations recommandées » du canton de Berne.

Les vaccinations recommandées par l'Office fédéral de la santé publique sont prises en charge par l'assurance maladie (moins une quote-part de 10%, sauf pour le programme de vaccination HPV : pas de quote-part).

Lors de l'examen médical scolaire, le médecin scolaire contrôle le carnet de vaccination de votre enfant. Si certains vaccins sont nécessaires, il pourra – moyennant votre consentement – les injecter à votre enfant ou vous conseiller pour leur administration.

Age	Vaccination
4-7 ans * à partir de 6 ans	- poliomyélite, diphtérie, tétanos, coqueluche - *méningo-encéphalite à tiques (FSME) rattrapage : - rougeole, oreillons, rubéole
Dès 11 ans	- diphtérie, tétanos, coqueluche - hépatite B (2 ou 3 doses) - méningocoques - papillomavirus humains (cancer du col de l'utérus, verrues génitales) (2 ou 3 doses) rattrapage : - poliomyélite - rougeole, oreillons, rubéole - méningo-encéphalite à tiques (FSME)

Si votre enfant a entre 11 et 15 ans et n'a pas encore eu la varicelle, nous vous conseillons d'en parler avec votre médecin de famille, qui peut le vacciner contre cette maladie infectieuse.

### Les contre-indications à la vaccination sont les suivantes:

- réactions anaphylactiques (= réactions allergiques très sévères)
- grossesse
- déficience immunitaire
- maladie aiguë sévère

### Autorisation

Après contrôle du carnet de vaccination, si certains vaccins sont nécessaires, mon enfant doit être vacciné comme suit: **(cocher la case qui convient)**

- tous les vaccins ci-dessous nécessaires
- seulement les vaccinations suivantes:
  - poliomyélite / diphtérie / tétanos / coqueluche (vaccin combiné)
  - rougeole, oreillons, rubéole (vaccin combiné)
  - méningocoques
  - hépatite B
  - papillomavirus humains (cancer du col de l'utérus, verrues génitales)
  - méningo-encéphalite à tiques (FSME)

Toutes les vaccinations sont administrées par injection (parfois sous forme combinée). Veuillez noter que certains médecins scolaires ne font pas directement les vaccinations mais donnent une recommandation écrite à votre enfant.

Nom, prénom de l'enfant:

Nom et adresse de la caisse-maladie:

Nr AVS (seulement pour le vaccin papillomavirus) :

Numéro de la personne assurée:

Lieu, date:

Signature des parents / représentant légal: